

*Avis aux
Grands
Etablissements*

Il est rappelé aux Grands Etablissements* que la date limite de dépôt des demandes de financement des actions de formation relatives à l'exercice 2013 est fixée au plus tard pour le 30 avril 2014 et ce conformément au manuel de procédures des Contrats Spéciaux de Formation (CSF).

* Organismes concernés :

- Etablissements publics et sociétés d'Etat ;
- Sociétés privées dont la TFP (juillet 2011 à juin 2012) payée est supérieure à 3 MDH ;
- Les banques, assurances et organismes financiers dont l'effectif est supérieur à 100 salariés.

Pour plus d'informations :

DFCE, Intersection de la route BO 50 et RN 11, Sidi Maarouf
Mme ROUANE, Tél. : 05 22 63 45 16 – Fax : 05 22 78 71 72
Mél: rouane@ofppt.ma web: www.ofppt.ma



OFPPT

Partenaire en compétences